

5 ANNEXES



5.3.2.



PLU approuvé le: 13 sept 2012

Vu pour être annexé à la
délibération du 13 sept 2012



E.P.



PLU

Plan Local d'Urbanisme
Ville de Montreuil-sous-Bois
DÉPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS

NOTE RELATIVE A LA SITUATION GENERALE DE L'ALIMENTATION EN EAU DE LA COMMUNE DE MONTREUIL

La commune de Montreuil est alimentée en eau par le réseau du Syndicat des Eaux d'Ile de France dont l'exploitation est confiée à la Compagnie Générale des Eaux.

Eléments statistiques au mois de Décembre 2002

- le territoire communal a une superficie de 892 ha
- la population était de 90.674 habitants
- le réseau comptait 162.298 mètres de conduites
- le nombre des abonnés a atteint 10.650
- la consommation de la commune a été, au cours de l'année 2002, de 6.161.516 m³ (volume enregistré par les compteurs).

Situation géographique et topographique

La commune de Montreuil est limitée au Nord par les communes de Noisy-le-Sec et Romainville, à l'Est par celle de Rosny-sous-Bois, au Sud par les communes de Fontenay-sous-Bois et Vincennes et à l'Ouest par la commune de Bagnolet et la Ville de Paris.

Son altitude est comprise entre les cotes 55 et 115 mètres. En conséquence, la commune de Montreuil est alimentée en eau de 1^{ère} et de 2^{ème} élévation.

Nature et provenance de l'eau distribuée

L'eau distribuée dans la commune de Montreuil est de l'eau de Marne filtrée et stérilisée provenant de l'usine de Neuilly-sur-Marne / Noisy-le-Grand qui a produit en 2002 un volume d'environ 122 millions de m³ avec des pointes de 501.000 m³ par jour, et dont la capacité de production en double filtration est de 600.000 m³ par jour.

Une deuxième alimentation peut être assurée par de l'eau en provenance de l'usine de Choisy-le-Roi, qui a produit en 2002 un volume d'environ 122 millions de m³ avec des pointes de 420.000 m³ par jour, et dont la capacité de production est de 650.000 m³ par jour qui peut-être portée à 800.000 m³ par jour en situation exceptionnelle.

Composition du réseau

Réseau de 1^{ère} élévation

La partie Sud-Ouest de la commune, située à une cote d'altitude du terrain inférieure ou égale à 70 mètres environ, est alimentée en eau de 1^{ère} élévation provenant directement de l'usine de Neuilly-sur-Marne ou de l'usine de Choisy-le-Roi selon les circonstances d'exploitation.

L'eau pénètre sur cette portion de territoire communal par des conduites de diamètre 300 mm, 200 mm et 150 mm depuis Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Saint Mandé. Des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 150 mm à 60 mm de diamètre répartissent l'eau dans cette partie de la commune de Montreuil.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de 1^{ère} élévation de Montreuil, dont la capacité est de 185.000 m³ et le trop plein à la cote 124 m, qui sont alimentés par des feeders de 1500 mm et 1250 mm.

Lorsque ce réseau est alimenté depuis Choisy-le-Roi grâce à deux feeders de 1250 mm et 600 mm qui traversent la Seine à Charenton, la pression est équilibrée par des réservoirs implantés à Châtillon, dont la capacité est de 155.000 m³ et le trop plein à la cote 122 m.

Réseau de 2^{ème} élévation

Les réservoirs de Montreuil, situés Boulevard de la Boissière, servent de bêche d'aspiration à une usine de surpression qui refoule en 2^{ème} élévation dans des feeders de 800 mm et 600 mm, ramifiés par des conduites de 500 mm et 400 mm qui alimentent les réservoirs de Romainville et Les Lilas.

De ces conduites principales, des canalisations dont les diamètres s'échelonnent de 300 mm à 40 mm répartissent l'eau sur la partie de la commune de Montreuil située à une altitude supérieure à 70 mètres.

La pression dans ce réseau est équilibrée par les réservoirs de Romainville d'une capacité de 5.000 m³ et dont le trop plein est à la cote 156 mètres.

Renforcement et extension du réseau

Dans le cadre des dispositions prévues par les articles 46 et 47 de la loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains telles que modifiées par la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 urbanisme et habitat, des participations aux frais d'extension et de renforcement du réseau public de distribution d'eau potable pourront être réclamées dans les conditions prévues par les articles L 332-11-1 et L 332-11-2 modifiés du Code de l'Urbanisme.

Pour les réseaux primaires et les ouvrages généraux, des études ont été faites pour subvenir à des besoins nouveaux au fur et à mesure qu'ils se présenteront.

Il semble que des aménagements des réseaux secondaires existants seront suffisants pour répondre aux évolutions locales.

Terrains hors voies publiques traversés par des canalisations de diamètre important

Deux canalisations de 1250 mm et de 400 mm de diamètre traversent les parcelles figurant sur la liste jointe en annexe et sur le plan du réseau au 1/5000^{ème}. Cette liste est donnée à titre d'information.

Pour tous renseignements complémentaires concernant les passages des canalisations situées hors voies publiques, il convient de consulter la Compagnie Générale des Eaux – Tél. : 01 48 15 84 28.

Des servitudes de passages de canalisations et d'accès aux chambres seront à prévoir sur les terrains qui seront cédées par le Syndicat, côté Boulevard de la Boissière.

Octobre 2003

ANNEXE

Commune de Montreuil

Liste des terrains hors voies publiques
traversés par les canalisations d'eau de 1250 et de 400 mm de diamètre

Adresse de la propriété	Références cadastrales
<u>Canalisation de 1250 mm de diamètre</u>	
Angle rue Pierre Brossolette - avenue Victor Hugo	Section CP n° 200
303 avenue Victor Hugo	Section CP n° 69
<u>Canalisation de 400 mm de diamètre</u>	
2 avenue du Président Salvador Allende	Section S n° 146
Rue Edouard Branly	Section S n° 171